



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 68225

Texte de la question

M. Christian Estrosi demande à M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement de bien vouloir lui indiquer les raisons pour lesquelles la France se situe au 17e rang du classement dressé par la commission européenne relatif à l'intérêt des projets européens Life-Environnement.

Texte de la réponse

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant la position française dans le classement relatif à l'intérêt des projets européens LIFE-Environnement. La France peut sans doute améliorer ses performances sur le programme LIFE-Environnement mais il convient tout d'abord de nuancer ce classement en rappelant les derniers résultats. En 2001, six dossiers français ont été financés, ce qui, en nombre absolu de dossiers, place la France en septième position parmi les quinze Etats-membres de l'Union européenne (devant le Royaume-Uni qui n'a vu que trois de ses projets financés). Le taux de retour français est de 12 % (six projets sélectionnés sur 50 déposés) ce qui correspond à la moyenne de l'Union (103 dossiers financés sur 835 déposés dans les quinze pays de l'Union). En terme d'intérêt des projets LIFE-Environnement financés en France, il apparaît dans la dernière brochure de la Commission européenne « LIFE-Environnement en action, les nouveaux succès pour l'environnement en Europe » que sur les 56 projets considérés comme exemplaires par la Commission, six sont des projets français. Plusieurs facteurs expliquent les performances moyennes de la France sur le programme LIFE-Environnement. Les formulaires de candidature ne sont disponibles que sur le site Internet de la Commission européenne, ce qui exclut d'emblée tous les porteurs de projet qui ne disposent pas d'un équipement informatique (petites collectivités, associations). Le pourcentage de personnes reliées à Internet en France n'est pas un des plus élevés d'Europe. De plus, certaines des informations disponibles sur le site de la Commission sont uniquement en anglais et certains porteurs de projet français ne maîtrisent pas cette langue. Les nouvelles procédures de candidature à LIFE-Environnement sont fastidieuses et les porteurs de projet français éprouvent des difficultés à se plier au formalisme imposé par la Commission européenne. Cela n'est pas limité à LIFE-Environnement : pour LIFE-Nature, seuls quatre projets français ont été financés sur quatre-vingt-quatorze en tout dans l'Union européenne et les pays candidats participant au programme LIFE. Le ministère a signalé à la commission européenne le déficit de communication sur LIFE-Environnement et son souhait d'être plus associé à la procédure d'évaluation et de gestion du programme. Le ministère s'emploie également à accroître le taux de réussite des dossiers français, notamment en améliorant l'information et la communication sur le programme LIFE. Ainsi, depuis 1999, deux journées d'information sont organisées chaque année en partenariat avec les Euro-info centres dans différentes régions françaises. Ces journées ont été l'occasion pour le public (150 à 200 personnes pour chacune des journées) de découvrir le programme LIFE-Environnement grâce à des présentations de la Commission, du ministère et des correspondants LIFE-Environnement dans les DRIRE (directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement) et les DIREN (directions régionales de l'environnement). Des bénéficiaires viennent exposer les résultats de leur projet lors de ces journées. Les services du ministère reçoivent, sur demande, tout porteur de projet cherchant des informations sur LIFE-

Environnement et mettront prochainement à disposition du public une brochure. Une assistance technique est également prévue pour les porteurs de projets qui ne peuvent pas disposer des services d'un consultant comme les petites collectivités, les PME ou les associations.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68225

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6119

Réponse publiée le : 11 février 2002, page 696